

Monsieur le Rédacteur!

Des personnes de ma connaissance m'ont fait parvenir la communication de votre estimable journal, concernant la conduite de l'avocat, auquel je me suis adressé le premier jour de mon arrivée à Lemberg pour la malheureuse cause de mes enfants.

Quarique cette communication m'est un désagrément inattendu, d'autant plus incompréhensible que non seulement dans les journaux russes je n'ai rien écrit, ni même parlé avec qui que ce soit de l'affaire en question.

Mais pour le moment je trouve  
de mon devoir, dans l'intérêt  
de la sécurité et comme ~~supplément~~  
~~ment~~ de ce qui a été publié dans  
le N. 348 Kur. Lwow. Advocat  
Lwowski d'exposer les choses  
comme elles se sont passées.

Partant de Kieff pour Lemberg  
je reçus du vice-consul d'Autri-  
che une recommandation pressée  
et l'adresse d'un des avocats du  
pays M<sup>r</sup>. Dulamba auquel  
je m'adressais le jour même  
de mon arrivée. On me répon-  
dit à son logement qui pour  
le moment il ne se trouvait pas  
en ville, mais qu'il reviendrait  
sans tarder. J'ajoute que person-  
~~ne~~ n'avait fait la moindre men-  
tion d'appel par télégramme.

Ce même soir Mr Dulemba m'engagea par son envoi me désignant une consultation pour 9 heures du lendemain.

Lui ayant exposé en peu de mots ma cause, nous étâmes ensemble chez M<sup>r</sup> le Procureur, ou nous sommes restés un quart d'heure au plus, sollicitant vainement la délivrance de ma fille cadette.

La question d'honoraire fut émise par moi, à quoi Mr. Dulemba me répondit qu'il ne pouvait fixer la mesure de la somme avant d'avoir pris connaissance de cause, quand à une consultation il la donnait gratis, ne demandant qu'une "bagatelle" de 100 gld.

pour les dépenses imprévues.

Je dois constater en même temps que M<sup>r</sup> Dulemba était parfaitement aimable et attentif.

Quelques jours après M<sup>r</sup> Dulemba alla avec moi chez M<sup>r</sup> Majewski pour faire connaissance avec mes filles et d'après sa propre communication une seconde fois pour apprendre que l'enquiection se prolongerait à peu près un mois, et qu'il ajouta, que malgré la coopération commune l'affaire était sérieuse. Excepté ces visites, je vins deux ou trois fois pour savoir s'il n'y avait rien de nouveau, et pour lui montrer une lettre, écrite par mon initiative et déjà copiée au net.

renfermant une prière (au prince  
Thurn von Taxis), de délivrance  
pour mes enfants.

Ces visites - je l'affirme - ne du-  
raient pas plus de 10-15 minu-  
tes. La réponse ordinaire était,  
que je devais me munir de pa-  
tience, l'affaire étant sérieuse,  
quoique l'inquisition traînait  
en longueur par le manque  
de compétence des autorités  
judiciaires. D'autres démarches  
de la part de M<sup>r</sup>. Dulomba,  
prenant son temps et exigeant  
des dépenses me sont absolu-  
ment inconnues et je n'en puis  
dire un mot. Ce que je connais  
très bien, c'est que rien n'était  
entrepris par M<sup>r</sup>. Dulomba pour  
l'amélioration du sort de mes  
enfants.

Le motif qui m'obligea à m'adresser à un autre avocat fut la circonstance suivante: quand vint le terme de l'inquisition, on avait droit à une sollicitation, pour la délivrance des ~~prisonniers~~ prisonniers pour caution, et ce n'est par M<sup>r</sup> Dulemba, mais par d'autres que je l'appris, entre autres de l'avocat de M<sup>r</sup> Franko, lequel avança, je le sus, une sollicitation en faveur de son client pour le mettre en liberté, tandis que M. Dulemba n'en songeait pas le moins du monde.

Né voyant aucun résultat de mes conversations avec M. Dulemba, et n'en recevant aucun conseil pratique par rapport à ma cause je résolus d'engager un

autre avocat.

Quand aux 100 gl. données à M. Dulemba pour les dépenses, imprimées, j'ai jugé impossible de les revoker, lui offrant même par écrit de les garder comme indemnisation de l'importunité causée par mes visites, pensant aussi, qu'un honoraire pareil en ce cas, répondait aux moeurs de la Galicie autant que l'arrest de paisibles touristes et d'enfants âgés de 15 ans, pour inculpation de crime politique.

Il me serait agréable, Monsieur, de recevoir la persuasion qu'en ce dernier cas je me trompe et qu'en Galicie il existe outre la police et l'advocature une opinion publique.

Je vous prie Monsieur le Rédac-

teur d'agréer mes sentiments  
les plus distingués.

Uléna Degen.

11 Decembre.

Riess.

Kuznetchnaya 38.